

Groupement associatif solidaire

## Les entretiens de proximité sur rendez-vous

### AHU

- Orléans la Source  
CCAS

- Beaugency  
Centre AGORA

- Meung-s/Loire  
Maison du Département  
de l'Ouest Orléanais

- Artenay  
Mairie

### PÔLE ÉTAPE INSERTION AIDAPHI Orléans

- Châteauneuf-s/Loire  
Centre social Marcel Dupuis

- La Ferté-Saint-Aubin  
Centre social Hippolyte Martin

- Fleury-les-Aubrais  
Pôle social

- Neuville-aux-Bois  
Centre social

### PÔLE ÉTAPE INSERTION AIDAPHI Gien

- Briare  
Centre Médico-Social

- Sully-sur-Loire  
Centre Françoise Kuypers

### PÔLE ÉTAPE INSERTION AIDAPHI Montargis

- Lorris (comprenant Bellegarde)  
Centre Médico-Social

- Chatillon-Coligny  
Mairie

### UDAF Pithiviers

- Beaune-la-Rolande  
Communauté de  
communes du Beaunois

- Malesherbes  
Maison de ville

- Puiseaux  
Communauté de  
communes des terres  
puiseautines

- Bazoches les Gallerandes  
Communauté de communes  
de la plaine du Nord Loiret

### • AHU

157, rue Gambetta  
45140 Saint Jean de la Ruelle  
Tél. : 02 38 22 31 12  
Fax : 02 38 22 31 14  
Contact : [ahu45@wanadoo.fr](mailto:ahu45@wanadoo.fr)  
Bus n° 2 et 4 - Arrêt du 11 octobre

### • PÔLE ÉTAPE INSERTION AIDAPHI Orléans

66 rue du Faubourg de Bourgogne  
45000 Orléans  
Tél. : 02 34 28 35 09  
Fax : 02 38 52 98 40  
Contact : [erl.orleans@aidaphi.asso.fr](mailto:erl.orleans@aidaphi.asso.fr)  
Bus n° 2 - Arrêt Ecole Normale

### • PÔLE ÉTAPE INSERTION AIDAPHI Gien

21 bis, rue de Paris  
45500 Gien  
Tél. : 02 38 05 00 24  
Fax : 02 38 05 07 92  
Contact : [erl.gien@aidaphi.asso.fr](mailto:erl.gien@aidaphi.asso.fr)  
Ligne de bus ULYS n° 3 – Arrêt Place St Louis

### • PÔLE ÉTAPE INSERTION AIDAPHI Montargis

38, rue de Crowborough  
45200 Montargis  
Tél. : 02 38 92 07 28  
Fax : 02 38 92 07 16  
Contact : [erl.montargis@aidaphi.asso.fr](mailto:erl.montargis@aidaphi.asso.fr)  
Ligne de bus AMELYS n° 3 – Arrêt Crowborough  
Ligne de bus ULYS – Arrêt Pôle Intermodal/Gare SNCF

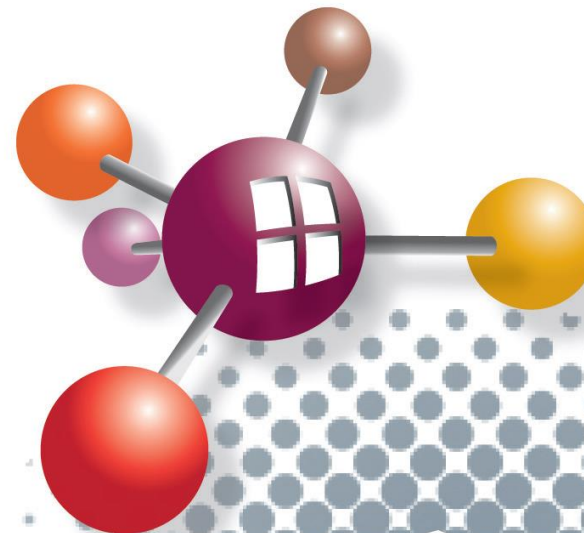
### • UDAF

Place Camille Claudel  
BP 254  
45302 Pithiviers Cedex  
Tél. : 02 38 34 58 79  
Fax : 02 38 34 58 78  
Contact : [secretariat-logement@udaf45.fr](mailto:secretariat-logement@udaf45.fr)

Espace Ressource Logement : « Prestation financée dans le cadre du Fonds Unifié Logement (FUL), dispositif géré et financé par le Conseil Départemental du Loiret en partenariat avec des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, des fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone. »

# Espace Ressource Logement

Un accompagnement social lié au  
logement

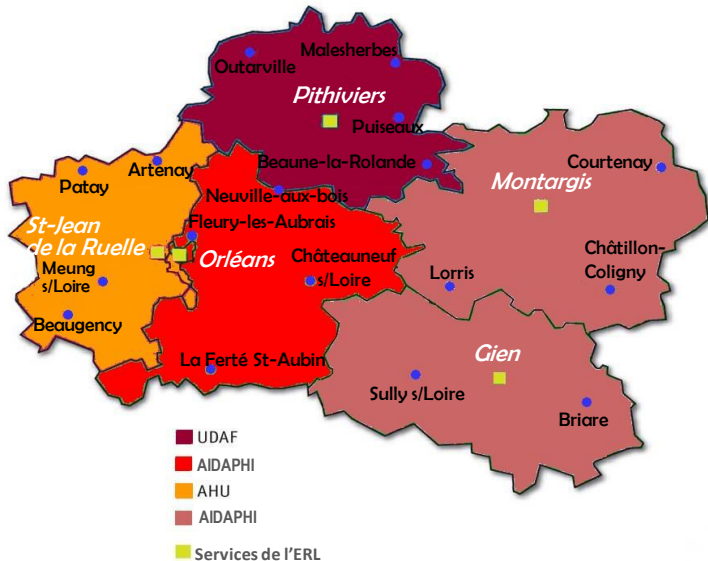


# L'Espace Ressource Logement

est un Groupement Associatif Solidaire qui propose un accompagnement social lié au logement.

Il bénéficie de la mise en commun de moyens humains, techniques, financiers... qui permet une prise en charge personnalisée des usagers sur l'ensemble du département.

Localisation des services dans le département du Loiret



Depuis plus de 8 ans, le Département a mis en place un **nouvel accompagnement social lié au logement** reposant sur trois axes :

- la fluidité du système,
- un diagnostic personnalisé,
- un accompagnement individuel ou collectif renforcé par les partenariats.

## Pourquoi un Espace Ressource Logement (E.R.L.) ?

- Pour prévenir les difficultés liées au logement (impayés, expulsion...).
- Pour garantir une insertion durable des personnes dans leur habitat.
- Pour réaliser des actions permettant l'installation ou le maintien dans un logement.
- Pour offrir des services diversifiés aux usagers.

## Qui est concerné ?

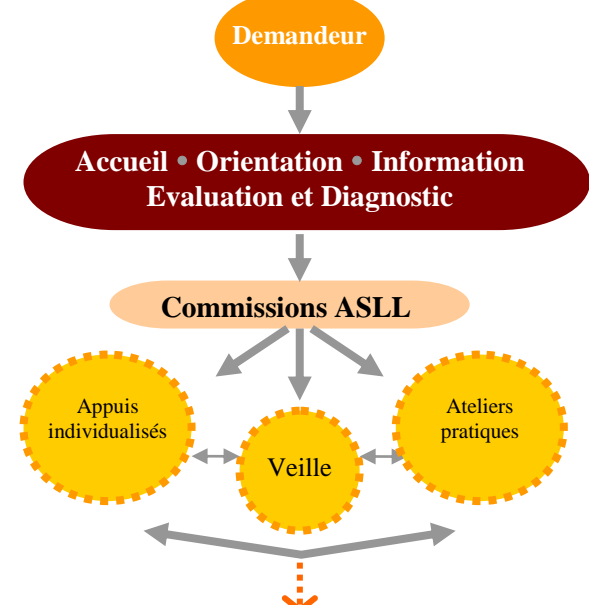
> Toute personne ou famille ayant des difficultés dans l'accès ou le maintien dans un logement peut s'adresser ou être orientée vers l'Espace Ressource Logement.



## Comment orienter l'utilisateur ?

- > L'utilisateur peut saisir directement l'Espace Ressource Logement par téléphone ou en se présentant dans les locaux d'accueil.
- > Tout partenaire ou commission (Maison du Département, Centres Communaux d'Action Sociale, mairies, Préfecture, distributeurs énergie, bailleurs, commissions de médiation, ADIL, maison de l'habitat, autre...) peut orienter un usager par le biais d'une fiche navette.

## Quel parcours, quelles prestations ?



> **Accueil, information et orientation** sur les différentes prestations.

l'instance d'étude des situations les plus complexes.

> **Entretien-diagnostic** avec un professionnel permettant une évaluation de la situation de l'utilisateur, une identification de ses besoins et une orientation vers un appui individualisé et/ou des ateliers pratiques.

> **Appuis individualisés** : de 1 à 6 mois renouvelables. Ces appuis permettent des rendez-vous réguliers avec un référent social. Mise en place d'un accompagnement personnalisé individuel ou collectif.

> **Commissions ASLL** : Validation de l'accompagnement individuel ou collectif, du renouvellement et de l'arrêt de la prise en charge. Cette commission partenariale étudiera les relais d'accompagnement à mettre en place et sera

> **Ateliers thématiques** pratiques en groupe : recherche, installation, maintien dans les lieux, économie d'énergie. Des partenaires peuvent être associés à leur animation.

> **Veille** : dispositif qui permet de réinterpellier le service.